



PRÉFET DE ZONE DE DÉFENSE ET DE  
SÉCURITÉ OUEST

Préfecture de la zone de défense et de sécurité  
Ouest  
SGAMI Ouest  
Direction des ressources humaines

## ARRÊTÉ

**Portant composition des commissions de  
sélection pour le recrutement sans concours  
d'adjoints techniques de l'intérieur et de  
l'outre-mer au titre de l'année 2021**

Bureau zonal du recrutement

Affaire suivie par : S. GASTON

☎ : 02 47 42 89 34

✉ : [sebastien.gaston@interieur.gouv.fr](mailto:sebastien.gaston@interieur.gouv.fr)

**n° 42/2021**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest  
Préfet de la région Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment le I) du 2° du I de son article 11 ;
- VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2019-647 du 25 juin 2019 portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la police nationale dans le corps des adjoints techniques du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 modifié pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19;
- VU l'arrêté ministériel du 30 octobre 2007 modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2017 fixant la liste des spécialités d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté interministériel du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

- VU l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'État ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;
- VU l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur ;
- VU l'arrêté ministériel du 09 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté ministériel du 05 mai 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 21-32 du 14 avril 2021 donnant délégation de signature à Madame Cécile GUYADER, Préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 23-2021 du 26 mai 2021 portant organisation du recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2021 ;
- VU la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en œuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;
- SUR la proposition de la Directrice des ressources humaines du Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Ouest ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**- Des commissions de sélection pour le recrutement sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer sont instituées pour chacune des spécialités dans lesquelles des postes sont offerts au titre de l'année 2021 dans le ressort du SGAMI Ouest.

**Article 2** - Pour la spécialité hébergement et restauration, la commission se décompose en deux sous commissions :

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente de la commission ;
- Commandant Sébastien JOURDAN, chef du service d'appui opérationnel par interim, chef du bureau des ressources humaines au sein de la Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de la zone Ouest, vice-président de la commission ;
- Adjudant Raynald GAUTIER, directeur du cercle mixte de la région de gendarmerie des Pays de la Loire à Nantes (44) ;
- Madame Marie-Andrée FOUREST, attachée territoriale, directrice des ressources humaines de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire (37).

En cas d'empêchement avant le début des épreuves, Mme Delphine BIGNAN sera remplacée par Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest ; le commandant Sébastien JOURDAN sera remplacé par le Major RULP Serge LOQUIN, adjoint au chef du bureau des ressources humaines de la Direction zonale des compagnies républicaines de sécurité de la zone Ouest.

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente de la commission ;
- Monsieur Jean-François DALLERIT, attaché d'administration de l'Etat, Chef du Service Finances, Logistique et Immobilier au sein du secrétariat général commun départemental de Loir-et-Cher (41), vice-président de la commission ;
- Madame Sophie VEAUX, attachée territoriale, directrice des ressources humaines de la ville de Fondettes (37).

En cas d'empêchement avant le début des épreuves, Monsieur DALLERIT sera remplacé par Monsieur Alain CAZENAVE, attaché hors classe, chef du Bureau de la Représentation de l'État à la Préfecture de Loir-et-Cher.

**Article 4-** La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **08 JUIL. 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice des ressources humaines,

Catherine DUVAL



La composition de la sous-commission n°2 est fixée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président de la commission ;
- Monsieur Allali BENYOUNES, attaché principal d'administration, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Mayenne (53), vice-président de la commission ;
- Madame Chrystelle CARRERE, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service des ressources humaines du secrétariat général commun départemental de Loir-et-Cher (41) ;
- Madame Florence DONNAY, attachée territoriale, directrice des ressources humaines de la ville de Luynes (37).

En cas d'empêchement avant le début des épreuves, M. Sébastien GASTON sera remplacé par Mme Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest ; M. BENYOUNES sera remplacé par Madame Corinne MENNECHEZ, adjointe au directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Mayenne (53), Mme Chrystelle CARRERE par Mme Monique NGUYEN, secrétaire administrative de classe supérieure, Cheffe de la Mission Performance et Relation à l'Usager au sein du Secrétariat Général Commun Départemental de Loir-et-Cher (41).

**Article 3** - Pour la spécialité accueil, maintenance et logistique, la commission se décompose en quatre sous-commissions :

La composition de la sous-commission n°1 est fixée comme suit :

- Madame Delphine BIGNAN, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, présidente de la commission ;
- Monsieur Gilles GUILLOU, technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle, chef de la cellule des ressources informatiques et techniques au sein de l'École Nationale de Police de Oissel (76), vice-président de la commission ;
- Madame Marie-Andrée FOUREST, attachée territoriale, directrice des ressources humaines de la ville de Saint-Cyr-sur-Loire (37).

La composition de la sous-commission n°2 est fixée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président de la commission ;
- Madame Catherine CAER, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, cheffe de la section personnel civil, bureau de la gestion du personnel au sein de la région de gendarmerie des Pays-de-la-Loire, vice-présidente de la commission ;
- Monsieur Sylvain BULARD, contrôleur des services techniques, en poste au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-Maritime (76) ;
- Madame Isabelle BEAUGEOIS-GRADEL, assistante ingénieure, responsable de la gestion du personnel du centre INRAE Val de Loire à Nouzilly (37).

La composition de la sous-commission n°3 est fixée comme suit :

- Monsieur Sébastien GASTON, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau zonal du recrutement du SGAMI Ouest, président de la commission ;
- Brigadier-chef Sébastien BEZIAU, chargé du patrimoine au sein de la CRS 42 de Saint-Herblain (44), vice-président de la commission ;
- Madame Florence DONNAY, attachée territoriale, directrice des ressources humaines de la ville de Luynes (37).

La composition de la sous-commission n°4 est fixée comme suit :